



Communiqué de presse spécialisé

Date 11.02.2020

Publication d'une étude sur la tuberculose chez les cerfs rouges

Les cerfs rouges infectés par la tuberculose bovine représentent un risque de contagion élevé pour les animaux sauvages et les animaux de rente. La Suisse et la Principauté de Liechtenstein n'ont pas été touchées jusqu'ici. Néanmoins, dans un souci de prévention, une étude destinée à analyser la situation chez les cerfs rouges a été commandée. Les résultats montrent que les mesures prises jusqu'à présent sont efficaces.

L'étude « Prévention et lutte contre la tuberculose chez le cerf rouge » a été commandée par l'OSAV, le canton des Grisons et le Liechtenstein. Son objectif est de mettre en évidence les mesures de prévention et de lutte adaptées aux spécificités régionales des Grisons et du Liechtenstein. Elle traite aussi de la situation dans le Vorarlberg et le Tyrol, où la tuberculose bovine touche les cerfs rouges depuis des années.

Les résultats de l'étude montrent que tant la surveillance et la détection précoce chez le cerf rouge que les mesures préventives prises jusqu'à présent sont efficaces. Toutefois, la lutte contre la tuberculose reste un défi majeur : l'évaluation d'autres mesures, fondée désormais sur les recommandations faites dans l'étude, se poursuit, et les travaux de recherche dans ce domaine sont encouragés.

Ne pas baisser la garde

Les trois mesures essentielles restent la régulation des effectifs de cerfs rouges, l'interdiction du nourrissage des cerfs et la biosécurité dans les exploitations d'animaux de rente. Ce triple dispositif vise à réduire les contacts entre les cerfs rouges et les animaux de rente. Le cas échéant, des mesures de canalisation des hardes de cerfs rouges doivent être prises pour empêcher les contacts entre les hardes indemnes de tuberculose et celles qui ne le sont pas.

Possible transmission à l'homme

La tuberculose est une maladie infectieuse bactérienne chronique, qui touche l'homme et l'animal. La présence de l'agent infectieux *Mycobacterium caprae* est constatée depuis de nombreuses années chez les cerfs rouges dans la zone alpine frontalière entre l'Allemagne et l'Autriche. Dans le Vorarlberg, l'agent infectieux représente une menace pour l'homme et pour l'animal. Des troupeaux de bovins sont sporadiquement contaminés dans cette région. La Suisse et la Principauté de Liechtenstein n'ont pas été touchées jusqu'ici.

Vous trouverez plus de détails et le rapport susmentionné sur le site www.osav.admin.ch.

Renseignements :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires (OSAV)
Service médias
Tél. 058 463 78 98
media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI